

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2016

D 2016	G	04
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	75 dossier 1 – 74 dossiers 2 et 3 – 75 dossier 4 à dossier 9 – 71 dossier 10 à dossier 12 – 70 dossier 13 à dossier 23	
Votants	82 dossier 1 à dossier 9 – 77 dossier 10 à dossier 12 – 76 dossier 13 à dossier 23	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2016** s'est réuni au parc des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (pour le dossier 1) – Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir Maryse HERVE à compter du dossier 2)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Lisette DE LUCA (+ pouvoir Jean-Luc ARMAND)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourgues Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL (du dossier 1 au dossier 9)
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (du dossier 1 au dossier 12) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) – Philippe LABARDIN {+ pouvoir Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3)} – Bernard MANIER {du dossier 1 au dossier 9 (+ pouvoir Didier DUTHEIL)} – Jean-Pierre MARCHAND (du dossier 1 au dossier 9) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Josette JACQUET) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir Liliane BORDES)
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 9) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Christian GIACOMEL (suppléant)
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Carole VERHAEGHE - Jean-Luc ARMAND - Edith LORIGGIOLA – Bernard DIO - Didier DUTHEIL - Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Thierry CARRETEY - Nicolas MINER - Jacques BRO - Liliane BORDES - Jean GUIRAUD - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) – Maryse HERVE (à compter du dossier 2) - Guy PÉREUIL (à compter du dossier 10) – Bernard MANIER (à compter du dossier 10) – Jean-Pierre MARCHAND (à compter du dossier 10) – Gérard MARTET (à compter du dossier 10) - Sylvie BARBE (à compter du dossier 13)

Pouvoirs de

Jean-Luc ARMAND à Lisette DE LUCA – Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Josette JACQUET à Sylvie GENEAU de LAMARLIÈRE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Liliane BORDES à Dante RINAUDO – Didier DUTHEIL à Bernard MANIER (du dossier 1 au dossier 9) – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN (du dossier 1 au dossier 3) - Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Madame Lydie ANGELY

Dossier n°4 -

PRESENTATION DU BILAN DES PEPINIERS D'ENTREPRISES EUREKA, DU CIP ET DE M&A47 POUR L'ANNEE 2015

1- Bilan des pépinières d'entreprises EUREKA

L'agglomération a pris la décision, dès 2004, de créer un réseau de pépinières d'entreprises sur le territoire. Les pépinières du Réseau EUREKA constituent un vrai activateur de croissance pour les jeunes entreprises. Outre un premier hébergement de qualité et adapté à leur besoins, elles y trouvent un environnement totalement consacré à l'entrepreneuriat proposant des services résidentiels et un accompagnement de qualité.

64 entreprises ont fait le choix de s'installer dans les pépinières du réseau et 84 % d'entre elles existent toujours et se sont développées grâce à ce service.

Face aux nouvelles contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les collectivités, les pépinières doivent évoluer afin de continuer à maintenir un niveau de services professionnel adapté aux besoins des jeunes entrepreneurs tout en optimisant leur mode de fonctionnement.

2- Bilan d'activité du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)

Le CIP répond à la nécessité de développer la prévention et l'anticipation pour éviter au chef d'entreprise le dépôt de bilan.

Des Rendez-vous, confidentiels et gratuits, sont assurés par 3 « délégués » : 1 Avocat, 1 Expert du chiffre et 1 ancien Juge Consulaire du Tribunal de Commerce.

Le CIP est une véritable plate-forme d'information : les difficultés relèvent souvent d'un manque de gestion analytique de l'activité, d'un manque d'anticipation et d'une relative méconnaissance des mécanismes d'aides pouvant exister avant que ne survienne la procédure couperet du redressement ou de la liquidation judiciaire comme la Sauvegarde, la Conciliation, le Mandat Ad Hoc.

3- Bilan d'activité de Médiation & d'Arbitrage de Lot et Garonne (M&A47)

Le M&A47 propose aux entreprises ou aux particuliers ayant un litige avec un entrepreneur, un mode alternatif de résolution des conflits économiques par la médiation conventionnelle ou l'arbitrage.

Le litige se règle en toute confidentialité (pas d'audience publique) et aboutit à une solution plus rapide que le mode étatique : 2 mois (4 maxi), pour la médiation.

Une convention d'objectifs et de moyens sera signée avec ces 2 associations afin de définir, pour l'année 2016, les modalités de partenariat avec VGA

Résultat du vote

<i>Votants</i>	/	
<i>Pour</i>	/	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 26.09.2016

Notification

Le